

GÉORISQUES

Rapport de risques

 **Commune recherchée :**

10100 Romilly-sur-Seine

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :
georisques.gouv.fr/cgu

6 Risques naturels identifiés :



INONDATION

EI sur ma commune :

EXISTANT



REMONTÉE DE NAPPE

EI sur ma commune :

EXISTANT



SÉISME

EI sur ma commune :

FAIBLE



MOUVEMENTS DE TERRAIN

EI sur ma commune :

EXISTANT



RETRAIT GONFLEMENT DES
ARGILES

EI sur ma commune :

MODÉRÉ



RADON

EI sur ma commune :

FAIBLE

5 Risques technologiques identifiés :



INSTALLATIONS INDUSTRIELLES
CLASSÉES (ICPE)

EI sur ma commune :

CONCERNÉ



CANALISATIONS DE TRANSPORT
DE MATIÈRES DANGEREUSES

EI sur ma commune :

CONCERNÉ



NUCLÉAIRE

EI sur ma commune :

CONCERNÉ



POLLUTION DES SOLS

E1 sur ma commune :

CONCERNÉ



RUPTURE DE BARRAGE

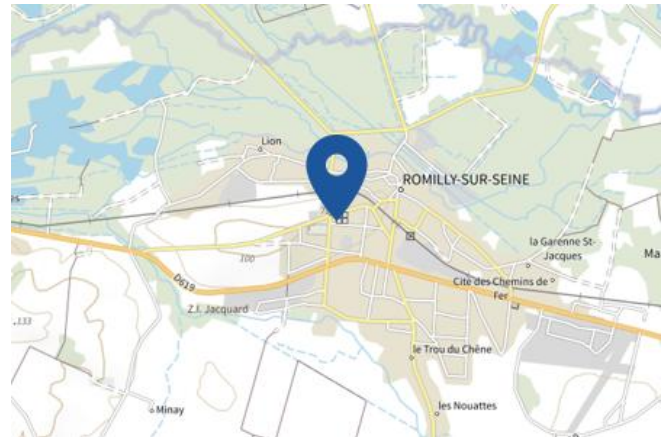
E1 sur ma commune :

CONCERNÉ

Risque d'inondation sur Romilly-sur-seine

Risque sur la commune **EXISTANT**

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.



Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique

Informations détaillées :

PPRN : PPRN-I - Seine aval

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPRN-I - Seine aval a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 14/02/2018

Date d'approbation : 09/01/2020

Le PPR couvre les aléas suivant :

Inondation

Par une crue à débordement lent de cours d'eau

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.

DDRM : DDRM10

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Inondation

Par une crue à débordement lent de cours d'eau

8 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
----------	---------	----------	----------------------------

Risque d'inondation sur Romilly-sur-seine

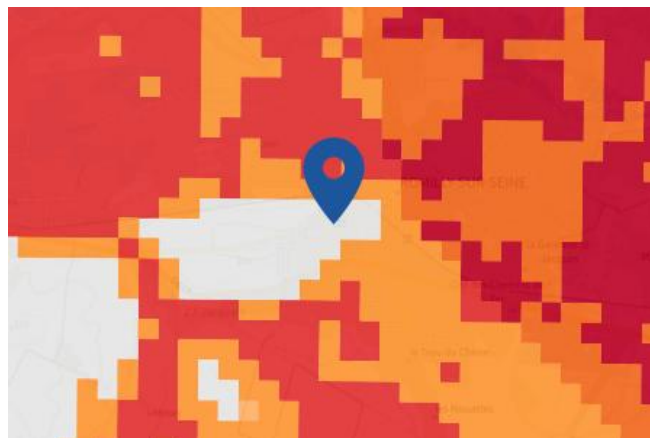
Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE1826529A	Inondations Remontée Nappe	20/01/2018	03/11/2018
INTE1804348A	Inondations et/ou Coulées de Boue	15/01/2018	15/02/2018
INTE1316146A	Inondations et/ou Coulées de Boue	10/05/2013	27/06/2013
INTE1401747A	Inondations Remontée Nappe	10/05/2013	24/01/2014
INTE9900627A	Mouvement de Terrain	25/12/1999	30/12/1999
INTE9500748A	Inondations et/ou Coulées de Boue	03/10/1995	28/01/1996
INTX9210012A	Inondations et/ou Coulées de Boue	28/07/1990	05/02/1992
NOR19830621	Inondations et/ou Coulées de Boue	10/04/1983	24/06/1983

Risque de remontées de nappe sur Romilly-sur-seine

R Risque sur la commune **EXISTANT**

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.

Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.



	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FORTE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FORTE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FORTE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité MOYENNE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité MOYENNE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité MOYENNE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FAIBLE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FAIBLE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FAIBLE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité INCONNUE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité INCONNUE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité INCONNUE

Informations détaillées :



REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.

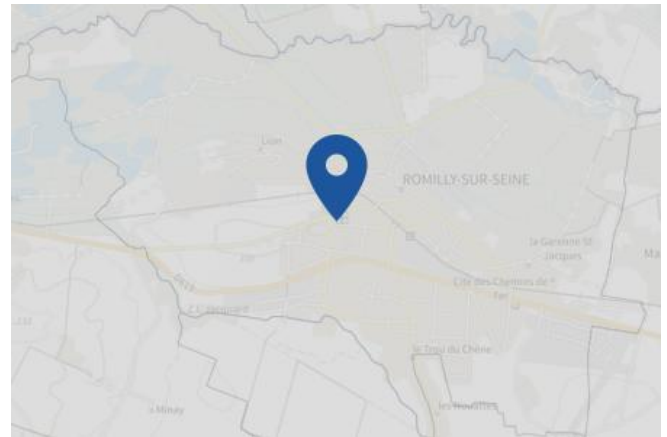
L'indication de fiabilité associé à votre zone est : FORTE

Risque de séisme sur Romilly-sur-seine

Risque sur la commune FAIBLE

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).



Informations détaillées :



SÉISME : Échelle réglementaire et obligations associées

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque sismique est de 1/5.

Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque de mouvements de terrain sur Romilly-sur-seine

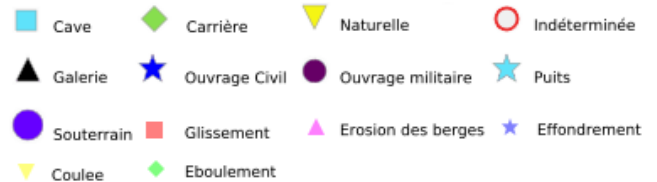
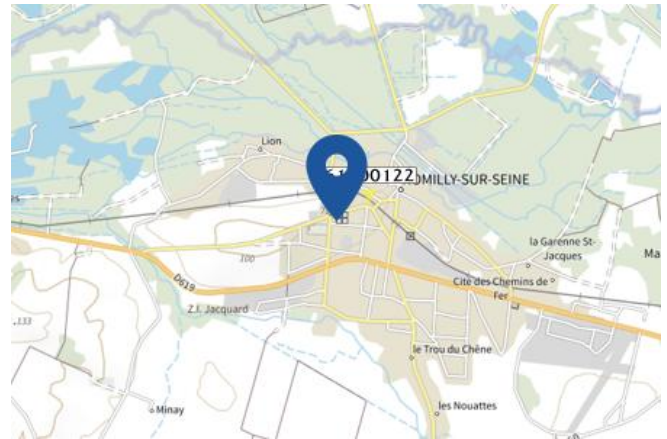
Risque sur la commune **EXISTANT**

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.



Informations détaillées :



DDRM : **DDRM10**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Mouvement de terrain](#)

[Tassements différentiels](#)

1 Mouvements de terrain classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

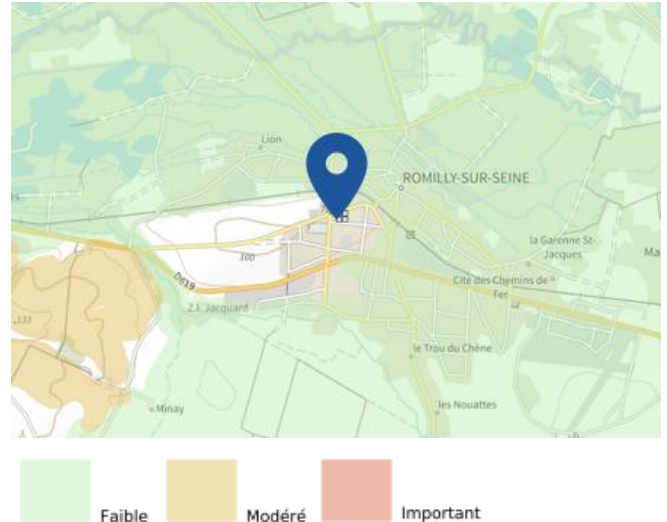
Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE9900627A	Mouvement de Terrain	25/12/1999	30/12/1999

Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m en annexe 1.

Risque de retrait gonflement des argiles sur Romilly-sur-seine

 Risque sur la commune **MODÉRÉ**

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétraction du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.



Informations détaillées :



RGA : Échelle réglementaire et obligations associées

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles et de 2/3. Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir le risque.

1 sécheresses classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE1236522A	Sécheresse	01/04/2011	21/10/2012

Risque radon sur Romilly-sur-seine

Risque sur la commune **FAIBLE**

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



Informations détaillées :



RADON : Potentiel radon faible : recommandations et obligations

Sur l'échelle réglementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **1/3**.

Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) sur Romilly-sur-seine

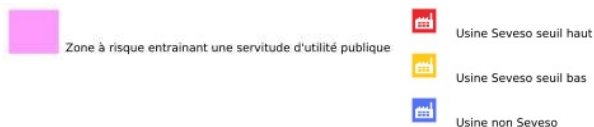
 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

Les établissements Seveso stockent ou manipulent des quantités importantes de substances et mélanges dangereux.

Les établissements Seveso seuil haut stockent plus de substances et mélanges dangereux que les établissements Seveso seuil bas.

Les établissements relevant des rubriques 4XXX sont des établissements qui stockent ou manipulent des substances et mélanges dangereux et sont autorisés ou enregistrés pour cette activité.



Informations détaillées :

1 installation(s) classée(s) non SEVESO manipulant des substances et mélanges dangereux sur la commune

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
PETRO-EST	Non Seveso

Canalisations de transport de matières dangereuses sur Romilly-sur-seine

 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène...) et de la saumure (saumoduc).














Risque d'accident nucléaire à proximité sur Romilly-sur-seine

Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les installations nucléaires de base (INB) sont des installations qui, de par leur nature ou en raison de la quantité ou de l'activité des substances radioactives qu'elles contiennent, sont soumises à des dispositions particulières en vue de protéger les personnes et l'environnement.



-  Centrale nucléaire de production d'électricité
-  Centrale nucléaire de production d'électricité avec risque iode
-  Gestion des déchets radioactifs
-  Gestion des déchets radioactifs avec risque iode
-  Cycle du combustible
-  Cycle du combustible avec risque iode
-  Activités de recherche
-  Activités de recherche avec risque iode
-  Installation en démantèlement
-  Installation en démantèlement avec risque iode
-  Autres activités industrielles

Informations détaillées :

i Campagne iode 2024 et 2025 :

Cette mise à disposition concerne l'ensemble des personnes résidant ou travaillant dans la zone du PPI de l'installation nucléaire, sauf pour les centrales nucléaires EDF où la mise à disposition est limitée à 10km autour de celles-ci. Lien vers le site santé.fr.

Le tableau ci-dessous répertorie les installations nucléaires de base à proximité

1 installation(s) nucléaire(s) à proximité

Nom de l'installation	Commune	Exploitant	Risque iode
Centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine	NOGENT-SUR-SEINE	EDF	Oui

Risque de pollution des sols sur Romilly-sur-seine

 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.



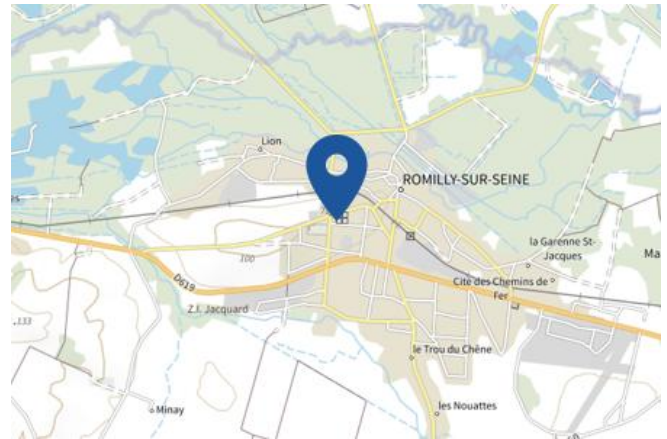
Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m en annexe 2.

Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 3.

Risque rupture de barrage sur Romilly-sur-seine

R Risque sur la commune **CONCERNÉ**

La rupture d'un barrage peut être une destruction partielle ou totale de l'ouvrage. Elle a pour conséquence une libération soudaine d'une partie de l'eau retenue et entraîne la formation d'une « vague » (onde de submersion) qui se propage vers l'aval. Celle-ci peut avoir pour conséquence une augmentation très rapide du niveau de l'eau à l'aval avec des effets potentiellement destructeurs.



Géorisques ne possède pas de données cartographiques sur ce risque à ce jour

Informations détaillées :



DDRM : **DDRM10**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Rupture de barrage](#)

Annexe 1 : Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m

1 mouvements de terrain recensés dans la commune

Identifiant	Type	Lieu
61000122	Coulée	

Annexe 2 : Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m

Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune.

3 sites pollués ou potentiellement pollués à moins de 250m

Identifiant	Nom établissement	Statut instruction
SSP000856401	SOROTEX (ex. DEVANLAY)	En cours
SSP000990501	DECHARGE DU PRE FLAUBERT	En cours
SSP000990401	CYCLEUROPE	En cours

Annexe 3 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

103 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4180703	Communauté de communes des Portes	En arrêt	
SSP3834442	Sidérurgie	En arrêt	
SSP3834441	Bonneterie	En arrêt	
SSP3834440	Fabrication d'objets en bois	En arrêt	
SSP3834439	Abattoirs municipaux	En arrêt	
SSP3834438	Bonneterie	En arrêt	
SSP3834437	Fabrication de peintures et solvants	En arrêt	
SSP3834436	Bonneterie	En arrêt	
SSP3834435	Ferrailleur	Indéterminé	
SSP3834434	Bonneterie	En arrêt	
SSP3834433	DLI	Indéterminé	
SSP3834432	Menuiserie	En arrêt	
SSP3834431	Entreprise de matériels isolants	Indéterminé	
SSP3834430	Menuiserie métallique, construction	En arrêt	
SSP3834429	Décharge d'ordures ménagères	En arrêt	
SSP3834428	Location de matériel de terrassement	Indéterminé	
SSP3834427	Ferrailleur	En arrêt	
SSP3834426	Ferrailleur	Indéterminé	
SSP3834425	Serrurerie, construction métallique	En arrêt	
SSP3834424	Concessionnaire Automobile, fabrique	En arrêt	
SSP3834423	Construction métallique	En arrêt	
SSP3834422	Décharge d'ordures ménagères	En arrêt	
SSP3834421	Fabrique de meubles ; Blanchisserie-	En arrêt	
SSP3834420	Fabrique textile	En arrêt	
SSP3834419	Transport de bois, charbon et fioul	En arrêt	
SSP3834418	Travail des métaux	En arrêt	
SSP3834417	Garage, station service	Indéterminé	
SSP3834416	DLI	En arrêt	
SSP3834415	Station service	En arrêt	
SSP3834414	Garage	En arrêt	
SSP3834413	Ets CREVOT- KLELER et Fils	En arrêt	
SSP3834412	Bonneterie	En arrêt	
SSP3834411	Bonneterie	En arrêt	
SSP3834410	Bonneterie	En arrêt	
SSP3834409	Bonneterie	En arrêt	
SSP3834408	Bonneterie	En arrêt	
SSP3834407	Bonneterie	En arrêt	
SSP3834406	Bonneterie	En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3834405	Bonneterie	Indéterminé	
SSP3834404	Bonneterie	En arrêt	
SSP3834403	Minoterie	En arrêt	
SSP3834402	Usine d'apprêt et d'étoffe	En arrêt	
SSP3834401	Bonneterie	En arrêt	
SSP3834400	Bonneterie	En arrêt	
SSP3834399	Bonneterie	Indéterminé	
SSP3834398	Bonneterie	En arrêt	
SSP3834397	Bonneterie	En arrêt	
SSP3834396	Bonneterie	En arrêt	
SSP3834395	Bonneterie	En arrêt	
SSP3834394	Bonneterie	En arrêt	
SSP3834393	Bonneterie	En arrêt	
SSP3834392	Bonneterie	En arrêt	
SSP3834391	Bonneterie	En arrêt	
SSP3834390	Bonneterie	En arrêt	
SSP3834389	Bonneterie	En arrêt	
SSP3834388	Bonneterie	En arrêt	
SSP3834387	Bonneterie	En arrêt	
SSP3834386	Bonneterie	En arrêt	
SSP3834385	Bonneterie	En arrêt	
SSP3834384	Bonneterie	Indéterminé	
SSP3834383	Bonneterie	En arrêt	
SSP3834382	usine d'appret et d'étoffes	Indéterminé	
SSP3834381	Bonneterie	En arrêt	
SSP3834380	Bonneterie	En arrêt	
SSP3834379	Bonneterie	En arrêt	
SSP3834378	Usine de blanchiment	En arrêt	
SSP3834377	Bonneterie	En arrêt	
SSP3834376	Bonneterie	En arrêt	
SSP3834375	Bonneterie	En arrêt	
SSP3834374	Minoterie	Indéterminé	
SSP3834373	Bonneterie	En arrêt	
SSP3834372	Bonneterie, usine de matériel industriel	Indéterminé	
SSP3834371	Dépôt de goudrons et DLI	Indéterminé	
SSP3834370	Dépôt de gaz et de liquides	En arrêt	
SSP3834369	Dépôt de gaz (acétylène et butane)	En arrêt	
SSP3834368	Garage et DLI	En arrêt	
SSP3834367	Atelier de mécanique	En arrêt	
SSP3834366	Teinturerie de coton	En arrêt	
SSP3834365	Teinturerie	En arrêt	
SSP3834364	Distillerie, vinaigrerie	Indéterminé	
SSP3834363	Fabrication de peinture, mortier,	En arrêt	
SSP3834362	Sérigraphie, Flockage, Transfert	Indéterminé	
SSP3834361	Bonneterie	Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3834360	Fabrique de vêtements à usage unique	Indéterminé	
SSP3834359	Garage	Indéterminé	
SSP3834358	Serrurerie, menuiserie métallique	En arrêt	
SSP3834357	Garage, station service	Indéterminé	
SSP3834356	Garage, mécanique, carrosserie,	En arrêt	
SSP3834355	Générateur d'acétylène fixe	Indéterminé	
SSP3834354	Teinturerie	En arrêt	
SSP3834353	Récupérateur métaux, ferrailles, cartons,	En arrêt	
SSP3834352	Garage, DLI	Indéterminé	
SSP3834351	Dépôt de liquide inflammable	Indéterminé	
SSP3834350	Bonneterie	En arrêt	
SSP3834349	Bonneterie	Indéterminé	
SSP3834348	Garage	Indéterminé	
SSP3834347	Bonneterie	En arrêt	
SSP3834346	Décharge	En arrêt	
SSP3834345	DLI	Indéterminé	
SSP3834344	Usine à gaz	En arrêt	
SSP551548	OLYMPIA SAS	En arrêt	
SSP550807	SNCF VOYAGEURS	En arrêt	
SSP547999	VIDANGE DE L'EST	En arrêt	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un **diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre **kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les dispositifs de **protection à installer** : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une **zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier



Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

ACCIDENT INDUSTRIEL ?

Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE** les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la **préfecture** : elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE** pour le reconnaître en cas d'événement
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** et munissez-vous de gros scotch

Alerte



Fin d'alerte



En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ-VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** afin de vous protéger des éclats de verre éventuels
- **CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS**, arrêtez la ventilation et la climatisation
- **EN CAS DE GÊNE RESPIRATOIRE** respirez à travers un linge humide
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS**, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours



Jusqu'à la fin de l'alerte



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE FUMEZ PAS,
évités toute flamme ou étincelle



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Un accident nucléaire peut exposer la population et l'environnement à la radioactivité, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

ACCIDENT NUCLÉAIRE ?

Si vous vivez à moins de 20 km d'une centrale nucléaire :

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE** les brochures d'information éditées par la préfecture et l'exploitant, elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **RETIREZ VOS COMPRIMÉS d'iode** dans les pharmacies partenaires sur présentation d'un justificatif de domicile
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** avec les objets et articles essentiels

Alerte



3 x 1mn 41 s

Fin d'alerte



30 s

En cas d'accident nucléaire, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres, coupez la ventilation
- **NE TOUCHEZ PAS AUX OBJETS** qui se trouvent à l'extérieur, notamment les véhicules
- **SI VOUS ÊTES DANS UN VÉHICULE**, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible. Un véhicule n'est pas une bonne protection
- **S'IL PLEUT**, laissez à l'extérieur tout ce qui aurait pu être mouillé par la pluie
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS**, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours
- **PRENEZ DE L'IODE**, uniquement sur instruction du préfet, et sauf contre-indication médicale. Si vous n'avez pas de comprimé d'iode au moment de l'accident, une distribution d'urgence est organisée dans les lieux collectifs définis par le préfet



Pendant toute la durée de l'alerte



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités
(sur la prise d'iode, notamment)



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles
pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile
que sur ordre des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr